

Titres d'identité : anticipez vos demandes



Seules 27 mairies, sur 117, du Maine-et-Loire sont équipées pour enregistrer les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) et de passeports biométriques. Beaufort-en-Anjou en fait partie.

Malgré la mise en place de nombreux créneaux, les délais d'obtention d'un rendez-vous pour l'enregistrement des pièces justificatives, sont longs. Une fois le dossier enregistré en mairie, deux mois sont nécessaires dans le traitement et la réalisation du titre d'identité.

Pour répondre au mieux aux nombreuses demandes, y compris celles de l'étranger, **il est important d'anticiper.**

Vous souhaitez obtenir ou renouveler votre carte d'identité ou votre passeport ?

Retrouvez la **démarche à suivre** : [cliquez ici](#)

Contact : 02 41 79 74 60.

Le saviez-vous ? Un titre d'identité est obligatoire pour les concours, les examens scolaires, le permis de conduire, voyages... Renseignez-vous.